

Formulaire d'inscription

« Infections du site chirurgical » Swissnoso

Merci de remplir le présent document et de le retourner par courriel à l'adresse info@anq.ch ou par voie postale.

Informations à caractère général

Nom de l'institution (selon la forme juridique)

Adresse de correspondance pour le contrat

Prénom, nom

Fonction

Adresse

Code postal, lieu

Téléphone

E-mail

Nom de la/du responsable qualité

Prénom, nom

Fonction

Adresse

Code postal, lieu

Téléphone

E-mail

Hôpital individuel  suite page 2

Groupe hospitalier  suite page 4, remplir un formulaire d'inscription par site.

La/le responsable qualité susnommé-e est responsable pour tous les sites

Personnes référentes

Directeur-trice

Prénom, nom

Téléphone

E-mail

Conseiller-ère responsable ou membres du personnel soignant responsables

Prénom, nom

Téléphone

E-mail

Prénom, nom

Téléphone

E-mail

Personne-s responsables de la supervision médicale

Prénom, nom

Téléphone

E-mail

Prénom, nom

Téléphone

E-mail

Types d'interventions chirurgicales

Il convient d'inclure **au minimum trois** types d'intervention dans la mesure (cf. encadré ci-dessous).

Interventions chirurgicales chez l'adulte :

- Appendicectomie
- Cholécystectomie
- Chirurgie du côlon
- Prothèse totale de hanche en électif
- Prothèse totale de genou en électif
- Chirurgie cardiaque
- Hystérectomie
- Laminectomie avec et sans implant
- Bypass gastrique
- Césarienne
- Chirurgie vasculaire artérielle des membres inférieurs VASCAMI 260 (nouveau à partir d'octobre 2021)

Interventions chirurgicales chez l'enfant et l'adolescent-e de 16 ans et moins : obligatoires si proposées

- Appendicectomie

Nota :

Le « **plan de mesure chez l'adulte** » prévoit qu'un minimum de trois interventions chirurgicales soient surveillées, peu importe le nombre d'opérations par type d'intervention. Les opérations sur le gros intestin sont obligatoires, les deux autres interventions sont au choix. Si votre institution n'est pas en mesure d'intégrer trois des interventions chirurgicales susmentionnées dans la mesure, vous devez faire une [demande de dispense auprès de l'ANQ](https://www.anq.ch/wp-content/uploads/2017/12/ANQ_Dispensgesuch.pdf).

https://www.anq.ch/wp-content/uploads/2017/12/ANQ_Dispensgesuch.pdf

Le « **Plan de mesure chez l'enfant** » prévoit que cette intervention chirurgicale soit surveillée, peu importe le nombre d'opérations.

Les présentes informations sont à renseigner par site, indépendamment du groupe hospitalier.

Lieu, date :

Prénom, nom
Fonction

Signature

Site

Personnes référentes

Directeur-trice Même responsable que pour le groupe hospitalier

Prénom, nom

Téléphone

E-mail

Conseiller-ère responsable ou membres du personnel soignant responsables

Même-s responsable-s que pour le groupe hospitalier

Prénom, nom

Téléphone

E-mail

Prénom, nom

Téléphone

E-mail

Personne-s responsables de la supervision médicale

Même-s responsable-s que pour le groupe hospitalier

Prénom, nom

Téléphone

E-mail

Prénom, nom

Téléphone

E-mail

Types d'interventions chirurgicales

Il convient d'inclure **au minimum trois** types d'intervention dans la mesure (cf. encadré ci-dessous).

Interventions chirurgicales chez l'adulte :

- Appendicectomie
- Cholécystectomie
- Chirurgie du côlon
- Prothèse totale de hanche en électif
- Prothèse totale de genou en électif
- Chirurgie cardiaque
- Hystérectomie
- Laminectomie avec et sans implant
- Bypass gastrique
- Césarienne
- Chirurgie vasculaire artérielle des membres inférieurs VASCAMI 260 (nouveau à partir d'octobre 2021)

Interventions chirurgicales chez l'enfant et l'adolescent-e de 16 ans et moins, obligatoires si proposées

- Appendicectomie

Nota :

Le « **plan de mesure chez l'adulte** » prévoit qu'un minimum de trois interventions chirurgicales soient surveillées, peu importe le nombre d'opérations par type d'intervention. Les opérations sur le gros intestin sont obligatoires, les deux autres interventions sont au choix. Si votre institution n'est pas en mesure d'intégrer trois des interventions chirurgicales susmentionnées dans la mesure, vous devez faire une [demande de dispense auprès de l'ANQ](https://www.anq.ch/wp-content/uploads/2017/12/ANQ_Dispensgesuch.pdf).

https://www.anq.ch/wp-content/uploads/2017/12/ANQ_Dispensgesuch.pdf

Le « **Plan de mesure chez l'enfant** » prévoit que cette intervention chirurgicale soit surveillée, peu importe le nombre d'opérations.

Les présentes informations sont à renseigner par site, indépendamment du groupe hospitalier.

Lieu, date :

Prénom, nom
Fonction

Signature